

**COMPTE RENDU DE  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 Juillet 2017**

\*\*\*\*\*

**Le sept juillet deux mille dix-sept** à 20h30 le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme Laetitia VARET, Maire, suite à une convocation adressée le 30 juin 2017.

**Etaient présents** MM. Laetitia VARET, Gilles LAURENT, Gervais BARBE, Alexandre TCHERNETZKY, Gilles PILLON, Didier CAULLET, Anthony BOTTIN, Mireille BRISSET.

**Absents excusés:**

M. Alain SEGUIN donne pouvoir à Gilles LAURENT

M. Dominique LAMBERT

Mme Emilie GERMAIN

M Gilles LAURENT est élu secrétaire de séance

**- Approbation du Procès-verbal du précédent conseil municipal :**

**Le Conseil Municipal approuve et signe** le procès-verbal du précédent Conseil Municipal.

**- Délibérations :**

**N° 2017-028. : Approbation de l'intégration des communes d'Ardelu, Garancières, Oysonville, Sainville dans le périmètre de la Communauté de Communes Coeur de Beauce :**

Cette délibération est approuvée par 9 voix pour.

**N° 2017-029 : Indemnité des élus, nouvel indice suite au décret du 26 janvier 2017 :**

Une revalorisation d'indice a été effectuée pour un passage de l'indice 1015 à 1022 (indice brut terminal de la fonction publique territoriale). La délibération en vigueur qui faisant référence à l'indice 1015 n'est plus valable, la trésorerie demande donc d'en prendre une nouvelle faisant référence à l'indice brut terminal en vigueur.

Suivant la répartition suivante : population de moins de 500 habitants

Pour le Maire : Taux en 17 : 80% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Pour les Adjointes : Taux en 6.6 : 75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Cette délibération est approuvée par 9 voix pour.

**N° 2017-030. : Secrétaire de mairie, changement d'échelle de rémunération:**

Mme le maire expose que Mme Pillon était rémunérée selon l'échelle 4, échelon 2. Suite à la refonte des grilles indiciaires, cela équivaut aujourd'hui à l'échelle C2 échelon 2

Le conseil approuve ce changement par 8 voix pour et une abstention.

**N° 2017-031 : Inscriptions budgétaires des intérêts en cours non échus :**

Cette décision permet d'inscrire dans le budget les intérêts des prêts consentis pour la réalisation des travaux de renforcement du réseau d'eau potable.

Cette délibération est approuvée par 9 voix pour.

**N° 2017-032 : Ecritures budgétaires service des eaux :**

Des réparations non prévues ont dû être réalisées, et notamment le changement de 3 compteurs et la pose d'un nouveau (qui sera refacturé au propriétaire). Deux fuites ont également été réparés.

Une écriture budgétaire est nécessaire pour équilibrer le budget du service des eaux par le biais du budget communal.

**Section Fonctionnement :**

Recettes :

Chapitre 70 comptes 7011 : + 4 500 €

Dépenses :

Chapitre 023 Compte 023 : + 6 700€

Chapitre 011 Compte 61523 : - 2 200€

**Section Investissement :**

Recettes :

Chapitre 021 compte 021 : + 6 700€

Dépenses :

Chapitre 021 compte 2156 : + 4 600€

Chapitre 021 compte 2158 : + 2 100€

Cette délibération est approuvée par 9 voix.

**N°2017-033 : Travaux de remplacement du transformateur à la station de pompage :**

La CCCB a accepté une participation à hauteur de 50% du devis ENEDIS de 12 802E HT. Energie Eure et Loir subventionne ces travaux à hauteur de 30% du HT. La commune sera maître d'œuvre et prendra à sa charge le restant.

Montant HT 12 802.09€

Aide Energie d'Eure et Loir 30% 3 840.00€

Communauté Coeur de Beauce 50% 4 481.00€

Montant HT à notre charge 4 481.10€

Le conseil approuve le devis et le montage financier proposé par 9 voix pour.  
Un devis pour la dépollution de l'ancien transformateur va être demandé.

**N°2017-034 : Travaux de modifications d'éclairage public aux abords de la mairie :**

En complément des travaux d'accessibilité, des devis ont été demandés aux Société Egelec et FLElec pour un changement de lampadaire ainsi que de l'éclairage au sol. Il est précisé qu'Anthony Bottin, salarié de la société FLElec quitte la salle du conseil pour les débats et vote.

EGELEC : 2658.15€ HT pour lampadaire, éclairage extérieur, et prise extérieure.

FL ELec : 3393.41€ HT pour une demande similaire mais avec une prise extérieure programmable.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve par 5 voix pour le devis de la société EGELEC (3 voix pour la société FLElec, 1 abstention).

**N°2017-035. : Aménagements Mairie : Portail cour de la salle communale :**

Des devis ont été demandés pour la pose d'un portail coulissant dans la cour de la salle communale.

Les sociétés DOYEN (5300€ HT) et ISODOL (3140€ HT) ont répondu.

Le conseil approuve par 9 voix pour, le devis de la société ISODOL.

**N°2017-036 : Aménagements Mairie : changement de fenêtres :**

Des devis ont été demandés pour le remplacement des 3 fenêtres de la salle du conseil (actuellement en simple vitrage).

Société PICHARD : 4059€ HT

Société POUSSET: 2956,80€ HT

Société BACHIMONT : 3987€ HT

La société POUSSET est retenue par 9 voix pour.

Pour ce qui est de l'aménagement paysager, deux sociétés (La Fabrique du Lieu et le cabinet GILSON) avaient été sollicitées dans le cadre du financement proposé par le Pays de Beauce. Pour le moment, le conseil ne donne pas suite, préférant attendre le rendu final des travaux, et se réservant le droit de procéder à un aménagement concerté en interne.

**N°2017-037 : Aménagements Mairie : Nettoyage-démoussage de façade :**

La société Cassonnet, réalisant les travaux devant la mairie, a été sollicitée pour un nettoyage/démoussage de la façade.

Le montant s'élève à 2177,17€ HT.

Ce devis est approuvé par 9 voix pour.

Pour rappel, les travaux de la mairie qui ont été engagés sont financés par le département, l'état et la réserve parlementaire de Mr Vigier à hauteur de 80% du montant HT.

**N°2017-038 : Aménagements paysagers le long de la déviation et convention d'entretien :**

Selon le projet de convention avec le CD 28, il resterait à la commune l'entretien du « triangle » côté Boisville, de l'extension du bois « Bourdeau », du triangle près du garage Révisauto et la haie qui sera installée sur une partie du tracé de déviation. L'implantation des végétaux et leur fourniture sont financés par le conseil départemental et seront entretenus, à la charge de la commune, 2 ans après leur implantation. La commune demande également la propriété des parcelles entretenues à l'exception de la butte paysagère qui resterait la propriété du Département.

Le conseil approuve par 9 voix pour le projet de convention et autorise Mme le maire à la signer.

**N°2017-039 : ATD : extension des missions :**

Les services de l'état n'instruiront plus les demandes d'urbanisme pour la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

C'est l'agence technique départementale qui propose désormais ses services en instruction du droit du sol pour les permis de construire et déclarations préalables qui augmentent la surface habitable.

Ainsi, la commune de RECLAINVILLE étant déjà adhérente à l'ATD pour les missions de voirie et assainissement, Madame Le Maire propose de solliciter l'ATD pour le droit des sols, pour un montant prévisionnel calculé sur la base de 2016 à savoir :

- 1.47€/habitant DGF et 122€ par équivalent PC

- Différenciation de la tarification selon les actes en prenant comme ratio :

\* un certificat d'urbanisme b) : 0.4 équivalent PC = 48.80€

\* une déclaration préalable : 0.7 équivalent PC = 85.40€

\* un permis de construire : 1 = 122€

\* un permis d'aménager : 1.2 équivalent PC = 146.40€

\* un permis de démolir : 0.8 équivalent PC = 97.60€

- Prestation optionnelle de pré-instruction de dossier : 25€/heure

Le conseil approuve par 9 voix pour.

Il est à noter que la commune prend en charge ce service, rien ne sera facturer aux demandeurs.

## *Informations diverses*

### **Déclassement de routes :**

La dernière proposition du CD 28 est de classer toutes les routes en C5, en dehors du tronçon intérieur de Réclainville, qui reste en attente de décision.

### **Inauguration déviation :**

L'inauguration officielle, en présence des élus et membres du CD 28, aura lieu prochainement.

### **Mare de Villeneuve : réception de la subvention de la région**

Pour mémoire, le financement des travaux se présente ainsi :

La dépense totale est de 15180€ HT.

Subvention Région : 6100€HT

Subvention Département : 6020€ HT

Il reste donc 3060€ à la charge de la commune.

### **Chiffrage du remplacement de canalisation entre le château d'eau et Villeneuve :**

Les travaux d'interconnexion eau potable gérés par la CCCB vont se dérouler début 2018, la canalisation passera par Villeneuve pour rejoindre le château d'eau. Profitant de ces travaux, un chiffrage a été demandé pour faire la portion retour (château d'eau-Villeneuve), ces travaux nécessitent 2 tranchées séparées mais des économies sont peut-être à réaliser.

### **Commande de fournitures mairie à l'ADAPEI (Insertion des travailleurs handicapés) :**

200€ de dépenses ont été effectuées auprès de l'organisme d'insertion (ramettes de papier, sacs poubelle, trousse de secours)

### **Dématérialisation :**

L'adhésion au service de dématérialisation des actes et budget est d'environ 420€/an. Divers organismes proposent leurs services (Berger Levreau, SRCI). Le conseil ne souhaite pas y adhérer pour le moment, le coût reste élevé par rapport à l'utilisation.

Divers :

- l'école de Ouarville a adressé ses remerciements pour la contribution au voyage de fin d'année
- Zéro Phyto : il est envisagé de proposer aux habitants des semences ou plantes à installer le long des murs et trottoirs, aux endroits où poussent le plus les mauvaises herbes. Sur le principe, le conseil est d'accord, reste à trouver la formule adéquate.
- SICTOM : lors d'une réunion du Syndicat, Alexandre Tchernetzky expose la mise en place progressive de cartes magnétiques pour l'accès aux déchetteries.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10**